



Association affiliée n° : 017 _____

Date : ____ / ____ / 202__

Nom association : _____

A1 Affiliation de l'association GLOBALE PREFERENTIELLE (se reporter au verso)

Affiliation Ligue

100,00 €

Attestation SACEM : GRATUIT

Total A1 : _____ €

A2 Affiliation de l'association SPECIALISEE (se reporter au verso)

Affiliation Ligue

116,00 €

Attestation SACEM : GRATUIT

Total A2 : _____ €

B Adhésion des membres de l'association

Adultes - adhésion LIGUE (17 ans et plus) : **12,50 €** x _____ adhérents =

+ _____ €

Jeunes - adhésion LIGUE (16 ans et moins) : **5,95 €** x _____ adhérents =

+ _____ €

Total B : _____ €

Total A (A1 ou A2) + B = _____ €

POUR PROCÉDER À VOTRE RÉAFFILIATION 2021/2022

Par Affiligue.org :

- I. Connectez-vous à www.affiligue.org avec vos identifiants et mot de passe.
- II. Modifiez les informations, datez et signez directement sur le site **grâce à la signature électronique.**
- III. L'affiliation sera validée par la fédération à **réception du règlement qui peut se faire par virement.**

Par courrier :

- I. Vérifiez, modifiez et complétez les informations sur le formulaire d'affiliation.
- II. Datez et signez le document par le/la responsable de l'association.
- III. Envoyez le document par courrier **accompagné du règlement.**
Chèque à l'ordre de la Ligue de l'enseignement 17

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE :

Domiciliation : CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES

IBAN : FR76 - 1333 - 5004 - 0108 - 0026 - 5499 - 415 - BIC : CEPFRPP333

NOTICE EXPLICATIVE

La décision finale du choix de catégorie d'affiliation étant dévolue à notre fédération, nous nous réservons le droit de modifier, au moment de la saisie, votre catégorie d'affiliation si cela s'avérait nécessaire.

A1 L'AFFILIATION GLOBALE PREFERENTIELLE

**L'association est affiliée et tout l'effectif de l'association est déclaré à la LIGUE
1 adhérent de l'association= 1 carte ligue adulte ou jeune**

Il s'agit du **cas général ordinaire** qui privilégie la **mutualisation des risques** et **simplifie le traitement administratif**.

- Elle concerne les associations qui proposent des **activités régulières, à ses seuls adhérents**.
- Les cotisations payées par les personnes physiques membres de l'association, permettent de **garantir** à la fois :
 - Les **personnes physiques** de l'association
 - **L'association elle-même** (Responsabilité Civile, assistance juridique, assurances de dommages...). Voir bulletin d'informations APAC
- Les activités sont garanties par le contrat « **Multirisque Adhérents Association** » si elles **impliquent uniquement les usagers titulaires de la carte Ligue**.
- Dans le cas d'activités ouvertes à des **personnes non adhérentes de l'association** une **souscription spécifique est indispensable**.
- Certaines associations ont un fonctionnement qui n'est pas en adéquation avec le régime préférentiel d'affiliation globale. Nous leur proposons une autre option :

A2 L'AFFILIATION SPECIALISEE

Elle concerne les associations dont une partie des membres est adhérent à la LIGUE et/ou qui organisent des événements pour un public non adhérent

- C'est le cas des associations dont **l'activité s'adresse à des usagers non membres**, ou à un grand public (comité des fêtes, organisation de festivals, concerts...) ou celui des **personnes morales d'économie sociale et solidaire** qui produisent ou organisent des services.

Pour ces associations, le **principe est le suivant** :

- L'Affiliation « **SPECIALISEE** » de la personne morale,
 - Les Adhésions individuelles de ses membres,
 - Une « **Convention d'Assurance Personnalisée** » de complément, avec cotisation. C'est un contrat d'assurance qui prend en compte la spécificité de chaque association.
- Les activités sont alors garanties par le contrat « **Multirisque Adhérents Association** »